Note d'information : Emission Annuelle 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons, sous ce pli, votre bordereau d'appel des cotisations sociales et contributions de l'année 2022.

Comprendre votre facture

Mesure de prise en charge de cotisations : Si vous avez effectué une demande de prise en charge de vos cotisations au titre d'un dispositif particulier, le montant de votre facture pourrait ne pas tenir compte d'une éventuelle prise en charge accordée dans le cadre de ce dispositif. Cette éventuelle prise en charge vous sera notifiée ultérieurement.

Mesure d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat : Mise en place d'un taux AMEXA réduit, sous condition de revenus. Ce dispositif n'est pas cumulable avec l'exonération Jeune Agriculteur.

Documents à consulter

Différents documents relatifs à cette facture 2022 sont à votre disposition sur le site internet de la MSA Lorraine lorraine.msa.fr

- § Le barème 2022 des cotisations et contributions sociales : <u>Exploitant / Cotisations des non-salariés / Calcul</u> des cotisations
- § Une information pour les exploitants redevables de la contribution FMSE section commune et FMSE section Légumes frais (Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnemental) : <u>Exploitant/</u> <u>Cotisations des non-salariés / Calcul des cotisations / La cotisation au FMSE</u>

Obligation de dématérialisation

Pour l'année 2022, nous vous rappelons que la transmission de vos revenus, ainsi que le paiement de vos cotisations et contributions, doivent obligatoirement s'effectuer par voie dématérialisée, dès lors que votre dernier revenu professionnel transmis à la MSA est supérieur à **4.114 euros** (concerne vos revenus 2020 déclarés en 2021).

Le non-respect de cette obligation vous expose à une pénalité de 0,2 % des revenus déclarés sous format papier et une majoration de 0,2 % du montant des cotisations et contributions réglées par chèque.

Pour respecter l'exigence du paiement dématérialisé, vous pouvez :

- § Opter pour le **prélèvement automatique** de vos cotisations et contributions ; une solution qui vous met à l'abri des retards de paiement, des oublis ou des incidents postaux.
- § Régler par **virement bancaire** : pensez à indiquer sur votre virement le N° de facture (14 chiffres), "espace" et votre numéro de sécurité sociale.
- § **Télé-régler** vos cotisations et contributions sociales sur le site de la MSA Lorraine, via votre "Esapce privé", le prélèvement intervenant le jour de la date limite de paiement.

Sanctions pour transmission tardive de la Déclaration de Revenus Professionnels

§ Si vous avez communiqué vos revenus après la date limite de retour fixée par le Conseil d'Administration de la MSA, soit le 05/08/2022, vous êtes redevable d'une pénalité de 3 % du montant des cotisations et contributions sociales calculées sur la base des revenus transmis.

§ Si nous ne disposions pas de vos revenus professionnels lors du calcul de vos cotisations et contributions sociales, ce dernier a été effectué sur la base d'une taxation provisoire, sans tenir compte des exonérations sociales dont vous auriez pu bénéficier.

Dès réception de vos revenus professionnels manquants, nous recalculerons vos cotisations et contributions sociales, en tenant compte de vos droits à exonération si vous en remplissez toujours les conditions.

Toutefois, vous ferez l'objet d'une pénalité de 10 % pour déclaration tardive, calculée sur le montant de vos cotisations finalement dues.

Plus d'informations sur le site lorraine.msa.fr : <u>Exploitant / Cotisations des Non-Salariés / Déclaration de revenus professionnels</u>

Nous contacter

Afin d'obtenir des informations complémentaires sur le calcul de vos cotisations et contributions ou si vous rencontrez des difficultés liées au paiement, vous pouvez contacter votre caisse de MSA via votre Espace Privé, en utilisant le service "Mes messages, Mes réponses".

Utilisez aussi votre espace privé personnel ou entreprise pour accéder à de nombreux autres services :

- Connectez-vous avec votre numéro de sécurité sociale :

Accès au dossier particulier : consultez vos remboursements et documents adressés par la MSA et réalisez vos demandes en ligne

Accès au dossier exploitant : téléchargez vos attestations professionnelles, gérez vos comptes de télérèglement et téléréglez vos factures

- <u>Connectez-vous avec votre numéro SIRET / entreprise</u> : téléchargez vos attestations professionnelles pour l'entreprise, consultez vos informations parcellaires et téléchargez votre relevé parcellaire et le bulletin de mutation de terres.

Pour vous guider dans l'utilisation de nos services en ligne, vous pouvez contacter l'assistance aux internautes 03 20 900 500 (prix d'un appel local non surtaxé) du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30, ou par mail : assistanceinternet.blf@lorraine.msa.fr

Votre Service Cotisations